



UN PROJET HYDROÉLECTRIQUE
ENTRE L'ISÈRE ET L'AIN

Compte rendu de la rencontre de proximité n°7 à Saint-Romain- de-Jalionas

Objectifs : Les rencontres de proximité permettent d'aller à la rencontre des acteurs potentiellement concernés par le projet (notamment riverains et commerçants), et d'encourager la participation du public, grâce à une démarche proactive. Les personnes rencontrées ont également la possibilité de déposer une contribution écrite dans une urne, *via* des fiches disponibles sur le stand.

Cette rencontre a été ajoutée par les maîtres d'ouvrage au cours de la concertation préalable, et validée par les garants désignés par la CNDP.

Ces rencontres ont ainsi un double objectif :

- Informer largement sur le projet et sur les modalités de la concertation, inviter les publics à se rendre aux réunions publiques ;
- Répondre aux questions des publics et recueillir leur avis en les invitant à s'exprimer *via* différentes modalités d'expressions.

Lieu : Saint-Romain-de-Jalionas, Place du commerce

Date et horaire : 7 février 2024, de 14h00 à 17h00

Matériel :

- Un stand aux couleurs du projet sur la place du commerce, à proximité des autres commerces et stands des commerçants, afin d'être visible et identifiable par les usagers.
- 8 kakémonos d'information, dont 6 sur le projet à l'étude, 1 sur CNR et 1 sur la CNDP
- Des synthèses et des dossiers de la concertation préalable
- Des fiches destinées à recueillir les contributions des citoyens et une urne
- Des flyers annonçant les prochaines rencontres publiques, distribués aux passants

Intervenants, maître d'ouvrage :

- CNR : Marieke BARRAUD, Vincent BUISSON

Garante de la CNDP, désignée par la CNDP : Julie RIEGEL

Teneur générale des échanges

Durant trois heures, les intervenants ont échangé avec quelques personnes afin d'informer sur le projet, et la concertation préalable.

4 personnes ont été **rencontrées** au total. Quelques flyers, synthèses et dossiers de concertation ont été distribués. D'autres personnes ont été sollicitées pour donner un avis et connaissaient l'existence du projet mais n'ont pas souhaité s'exprimer.

Parmi les participants, un représentant de l'ASAI ainsi que le président de l'Association Communal de Chasse de chasse de Hières-sur-Amby étaient présents.

Communes d'habitation des personnes rencontrées : Saint-Romain-de-Jalionas, Hières-sur-Amby, Loyettes.

Contenu des échanges

Avertissement : le compte-rendu ici consigné correspond à une synthèse des éléments recueillis au cours des rencontres de proximité.

Le lecteur est invité à se reporter au dossier de concertation et ses annexes qui présentent en détail le projet Rhôneergia et ses incidences potentielles sur le territoire.

- **La pratique de la chasse** : Un participant, président de la CCA (association de chasse communale) de Hières-sur-Amby a questionné CNR sur les impacts de la mise en place du projet Rhôneergia sur les pratiques de chasse le long des berges du Rhône. Il a indiqué chasser sur barque, sur le Rhône et ses affluents. Il a demandé si des zones de franchissement sont à l'étude, et s'est dit inquiet de l'arrêt de sa pratique de chasse. Il a évoqué le potentiel manque de régulation future de certaines espèces d'oiseaux « nuisibles ». Il a interrogé le maître d'ouvrage sur la problématique d'enrochement pour les chiens de chasse.

Le maître d'ouvrage a expliqué que des premières données issues des études faunes/flore ont débuté ; elles permettraient de préciser les zones de franchissement possible pour les chasseurs avec leurs barques. Il a indiqué que le but de l'aménagement CNR est d'être neutre concernant la ligne d'eau. L'équipe a pris en compte ces questionnements spécifiques sur la problématique d'enrochement des chiens de chasse.

La garante a invité le participant à déposer un cahier d'acteur au nom de sa fédération de chasseurs, lui permettant d'explicitier l'ensemble des problématiques et des interrogations que la pratique de chasse sur barque induit.

- **Cartographie ASAI** : Un participant, membre de l'ASAI de Saint-Romain de Jalionas, a indiqué avoir relevé un problème de cartographie au niveau de l'indication des stations de pompages sur la commune de Saint-Romain de Jalionas. Il s'est questionné sur l'opportunité de mutualisation des moyens des ASAI. Il a souhaité préciser au maître d'ouvrage qu'un cahier d'acteurs des membres de l'ASAI est en cours de rédaction.

Le maître d'ouvrage a indiqué avoir pris en compte la remarque et a signifié au participant qu'une modification de la cartographie des ASAI serait rendue publique. Il indique que cette erreur correspond à une maladresse du cabinet d'étude et que la carte sera modifiée. Concernant la mutualisation des ASAI, il indique prendre en compte cette réflexion.

La garante a indiqué la possibilité de modifier des documents si des informations sont inexacts ou manquantes en y ajoutant la mention Erratum.

